

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le Règlement de service. — Les tentes-abris. — Grandes manœuvres.

Le *Règlement de service* qui avait été mis provisoirement en vigueur en 1896 vient d'être définitivement introduit après avoir été l'objet d'une revision. Fort heureusement, il ne diffère pas, dans ses parties essentielles, du projet, mais plutôt par des détails; on trouvera peut-être que c'est encore trop, car, souvent, il importe peu, au fond, que les choses diffèrent les unes des autres par de simples détails. Bref, nous possédons dès maintenant un *Règlement de service* définitif; que chacun l'étudie et s'en pénètre, pour le bien du service.

Le commandant de l'armée, les commandants de corps d'armée, des divisions et des brigades, tous colonels d'après la loi, possèdent-ils, du fait du commandement dont ils sont revêtus, des grades différents? Voilà une question qu'on s'est souvent posée et elle a son importance; on donne, au général et aux commandants des corps d'armée et des divisions, des marques distinctives spéciales; on veut que par leur aspect extérieur ils diffèrent les uns des autres et des autres colonels; et ce n'est pas tant pour qu'on reconnaisse leur qualité que pour bien établir qu'ils sont placés, les uns par rapport aux autres, à des degrés différents de la hiérarchie militaire. Si cela n'était pas ainsi et si l'on avait voulu seulement marquer le commandement dont ces officiers sont revêtus, on n'aurait pas créé un uniforme spécial pour les commandants de divisions, ni donné aux commandants des corps d'armée et de l'armée un ornement qui rehausse cet uniforme, et chaque colonel aurait pu rester revêtu de l'uniforme de son arme avec les insignes de son grade de colonel, avec une distinction temporaire, marquant le commandement dont il est revêtu, et tout à fait indépendante de l'uniforme.

La loi de 1874 nomme déjà indifféremment divisionnaire et brigadier, ou bien colonel divisionnaire et colonel brigadier, les commandants des divisions et des brigades. Cela constitue-il un grade ou bien est-ce un titre? On ne le dit nulle part. Le *Règlement de service* tranche la question de la manière suivante: « Le Commandant en chef de l'armée porte le titre de: Général. Les commandants des grands corps de troupes portent les titres suivants: le commandant de corps d'armée: Colonel commandant de corps; le commandant de division: Colonel divisionnaire; le commandant de brigade: Colonel brigadier. »

Ne nous arrêtons pas à la longueur de ces titres ; cela n'est pas très commode, mais en somme, d'importance secondaire bien que, à teneur du règlement, dans les relations de service il devienne ainsi obligatoire de s'adresser à un chef en énonçant son titre en entier.¹ Mais les titres ne constituent nullement des grades, le seul, commun à tous, étant celui de colonel ; pourtant rien ne prévaudra contre cette idée, fortement ancrée dans l'esprit de tous, qu'il y a, du commandant de brigade au commandant de l'armée un rang que la possession commune du grade de colonel ne saurait affaiblir, qui ne dépend pas de la date des brevets, mais de la possession de commandements subordonnés les uns aux autres et des titres qui sont attachés à ces commandements. Est-ce que cela, au fond, ne constitue pas des grades différents ? Combien il eût été plus simple d'appeler le commandant de régiment : Lieutenant-Colonel ou Colonel ; le commandant de brigade : Brigadier ; le commandant de division : Divisionnaire, et celui de corps : Général. Quelle prévention peut-on avoir contre ce titre de : Général, qui n'aurait été porté que par un très petit nombre d'officiers ?

Et puis il y a, dans les cadres de l'armée, d'autres colonels que les commandants des grands corps de troupes, qui remplissent des fonctions de la plus haute importance. Il existe entre eux et les chefs dont ils dépendent, de même que de l'un à l'autre, des rapports de subordination dérivant du service ; il semble qu'il n'eût pas été superflu de leur assigner un rang, par rapport à celui occupé par les commandants des corps de troupes. Cela ne compliquerait rien ; bien des situations, au contraire, seraient ainsi simplifiées.

Le Règlement de service ne connaît plus, parmi les sous-officiers, que l'appellation de : sergent-major, sergent et caporal ; ainsi tombent les appellations de : maréchal-des-logis-chef, maréchal-des logis et de brigadier qui étaient d'usage, en français, à teneur de la loi de 1874.

On peut regretter que les prescriptions concernant le salut militaire n'aient pas été rendues plus simples encore. Ayant moins d'occasions de servir, une armée de milice peut se montrer plus exigeante sous ce rapport ; mais pourtant tout cela reste encore bien compliqué. Il faut faire remarquer que les prescriptions du chiffre 24 sont en complet désaccord avec celles du chiffre 343 du Règlement d'exercice pour l'infanterie ; je pense que c'est le dernier texte, celui du Règlement de service, qui doit prévaloir.

La lacune qui existait dans le projet de 1896 a été comblée ; un chapitre spécial est consacré à la justice pénale et on a introduit un tableau des compétences pénales, les « Articles de droit pénal pour le service de paix » et les « Articles de guerre. »

La seule modification méritant d'être relevée, dans le reste du Règlement de service, c'est, dans le service de garde, la faculté de placer des

sentinelles simples ou doubles, suivant les besoins ; le projet n'autorisait que le placement de sentinelles doubles et ce n'était pas toujours très commode.

* * *

Les Chambres fédérales, dans leur dernière session, ont voté les crédits nécessaires à l'acquisition de *tentes-abris* ; c'est une dépense de 872 822 fr. se répartissant entre quatre exercices.

On a déjà eu des tentes ; autrefois on les transportait avec les bagages de la troupe, mais il a fallu y renoncer quand les armées modernes sont devenues trop nombreuses. Dans la première moitié de ce siècle, l'armée française avait adopté une tente conique portative ; elle en était encore pourvue, en partie, pendant la guerre franco-allemande. Les Allemands n'en avaient pas ; ils préféraient le cantonnement et l'employaient le plus souvent possible ; mais, comme on ne peut pas toujours cantonner, ils souffrirent beaucoup des intempéries pendant l'hiver de 1870-71.

En Suisse même on mit à l'essai, de 1860 à 1870 des tentes portatives ; elles avaient le défaut de n'être pas imperméables, d'être d'un montage difficile et de charger outre mesure le soldat. Ce qu'il en reste est à peine utilisable.

Plus tard, suivant l'exemple des Allemands, on avait adopté comme matériel de campement des couvertures de laine ; mais elles sont encombrantes ; transportées à dos d'homme, ce à quoi on a renoncé, elles surchargent le soldat au delà de ce qu'il peut porter et, en cas de mobilisation, il ne serait pas possible de les transporter sur les voitures d'ordonnance. Et puis, placées ainsi dans les trains, il n'est pas certain qu'elles parviendraient jusqu'aux troupes quand celles-ci en auraient besoin. Aussi l'approvisionnement n'a-t-il pas été complété malgré l'augmentation des effectifs ; il en manquerait actuellement 33 000 dont l'achat coûterait près de 800 000 fr.

D'autre part, si l'on veut que l'infanterie conserve ses qualités manœuvrières, il faut qu'elle puisse s'affranchir des cantonnements, plusieurs jours de suite, quels que soient le temps, la température et l'altitude.

Ce sont ces considérations qui ont conduit le Département militaire suisse à faire faire des essais de tentes portatives, assez légères pour être portées par le soldat, imperméables, faciles à monter et à démonter, et expérimentées déjà avec succès en Russie et en Allemagne, même par de basses températures. Les essais faits en Suisse au moyen de 1600 tentes ont donné des résultats assez satisfaisants pour qu'on en puisse recommander l'introduction dans l'armée en remplacement des couvertures.

Cette tente se compose d'unités dont chacune est portée par un homme, sur le sac ; le poids de l'unité est de 1 $\frac{1}{2}$ kg. environ. Cette unité se com-

pose d'une pièce de coton brun, légère et imperméable, formant un carré de 1m65 de côté et pourvue de boutons et d'œilletons en aluminium; d'un montant de frêne en trois parties, avec des garnitures en aluminium; de deux piquets en tôle légère et d'une corde de chanvre de deux mètres.

Les unités peuvent se combiner de manière à former des tentes de toute grandeur. Deux unités suffisent pour construire une tente pouvant abriter trois hommes. Il suffira donc, pour loger une troupe entière, de deux unités de tente pour trois hommes et il sera possible ainsi de ne pas augmenter la charge des porteurs d'outils de pionniers et de ne pas dépasser le maximum de charge de 27 kg. fixé lors de l'adoption du nouvel équipement de l'infanterie.

Enfin, la pièce de coton peut se fixer autour du cou de l'homme au moyen de deux attaches et lui tenir lieu de manteau de pluie, ce qui pourra être d'une grande utilité pour les sentinelles.

Les acquisitions commenceront cette année et on en pourvoira le III^e corps d'armée et deux batteries de montagne; en 1901 on équipera l'infanterie et les sapeurs du II^e corps et les deux autres batteries de montagne; en 1902 l'infanterie et les sapeurs du IV^e corps et les troupes du Gothard, et en 1903 l'infanterie et les sapeurs du I^{er} corps d'armée et les troupes de St-Maurice.

Les autres armes et les états-majors supérieurs conserveront les couvertures de campement.

* * *

Les grandes manœuvres d'automne seront dirigées par le colonel Fahrlander, d'Aarau, commandant du II^e corps d'armée. La division de manœuvre sera placée sous le commandement du colonel divisionnaire Schlatter, qui aura comme brigadiers les colonels Leupold et Stiffler.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'Annuaire de l'armée de 1900. — La Maison militaire de l'Empereur. — Effectifs des officiers en 1900. — Les décorés. — Mutations depuis un an. — Modifications récentes dans les hauts grades. — Exercice à feux réels par un détachement combiné devant l'Empereur d'Autriche. — Guillaume II Feldmaréchal. — Les prochaines manœuvres impériales. — Un nouveau règlement pour l'artillerie lourde de campagne. — *L'Instruction sur les cibles pour l'infanterie*. — Les nouveaux forts de Metz. — Quelques livres.

Ma chronique habituelle a été interrompue le mois dernier. Je la reprends aujourd'hui en venant tout d'abord vous parler d'une des publications importantes qui paraît en général au mois de mai: *L'Annuaire* de l'armée prussienne et wurtembergeoise. L'édition de 1900 a paru vers fin

mai. Elle comprend toutes les mutations à la date du 7 mai et forme un gros volume de 1367 pages, c'est-à-dire de 62 pages plus fort qu'en 1899. Les principales augmentations proviennent de la nouvelle organisation de l'artillerie de campagne et de la création des troupes de communication.

Il est toujours intéressant de feuilleter ce volume et de le comparer à celui de l'année précédente. On remarque que, cette fois-ci, les mutations parmi les officiers supérieurs ont été en général moins nombreuses que dans les années précédentes. Est-ce un signe des temps, je ne le crois pas. On a tellement « rajeuni » les cadres supérieurs dans ces dernières années qu'il peut bien se produire un temps d'arrêt.

Il est également assez curieux de jeter un coup d'œil sur le personnel qui compose la Maison militaire de l'Empereur. J'y relève un effectif de 34 officiers, dont 11 adjudants-généraux, 9 généraux et amiraux « à la suite » et 14 aides de camp du roi (Flügeladjutanten). Dans le nombre, se trouve le grand quartier-général, composé des deux adjudants-généraux (von Hahnke et von Plessen), de deux généraux « à la suite » et de quatre aides de camp du roi « en activité de service. »

L'état-major général a vu se produire depuis un an quelques changements dans ses rangs, entre autres celui d'un nouveau quartier-maître principal, de trois chefs de section et de quatre chefs d'état-major de corps d'armée.

Dans les corps de troupe et parmi les hauts grades, je relève dans l'*Annuaire* les noms des trois nouveaux commandants de corps d'armée : au VII^e corps, le lieutenant-général de Bülow qui a remplacé le général de Mikusch-Buchberg, démissionnaire ; au Xe corps, le lieutenant-général v. Stünzner, successeur du général de Bomsdorff ; au XIV^e corps enfin, le lieutenant-général Freiherr v. Meerscheidt-Hüllessem, qui a recueilli l'héritage du général Freiherr v. Falkenstein, à Strasbourg, dont la mort subite a été relatée ici même dans ma chronique de juin 1899.

Le général de Bomsdorf est devenu gouverneur de Berlin. Dans l'artillerie, le général de Hoffbauer, inspecteur de l'artillerie de campagne, a été remplacé par le major-général v. Schmidt. Je passe outre les mutations survenues depuis un an dans d'autres grades supérieurs. Signalons cependant que 16 divisions, 37 brigades et 114 régiments d'infanterie ont changé de titulaires, que le nombre des brigades d'artillerie de campagne a été dédoublé, que quatre d'entre elles (deux anciennes et deux nouvelles) ont eu leurs commandants remplacés, enfin que deux inspecteurs de cavalerie, et cinq commandants de brigade de cavalerie, deux inspecteurs de pionniers et du génie ont cédé leurs fonctions à de nouveaux titulaires. Les gouverneurs des places fortes de Strasbourg, de Thorn et d'Ulm ont également permuté.

L'*Annuaire* comprend en somme dans les hauts grades : 353 généraux et 2145 officiers supérieurs ou Stabsofficiere, soit 353 colonels, 326 lieutenants-colonels, 1466 majors.

L'effectif des officiers subalternes est très variable suivant les régiments. Ainsi, tandis qu'un régiment d'infanterie de 2 bataillons, le régiment 174 à Metz, ne compte que 13 lieutenants, le 1^{er} régiment de la Garde à pied, de 3 bataillons, en accuse 54. Le même fait se présente dans la cavalerie : le 8^e cuirassiers compte 7 lieutenants, le 23^e dragons 19. La totalité des lieutenants enrégimentés de toutes armes s'élève à 7575 (en 1899, 7650).

Les journaux libéraux aiment beaucoup à s'occuper de la proportion d'officiers de la noblesse ou de la roture dans les divers grades. On trouve, par exemple, que parmi les généraux, 69 d'entre eux, le 19,5 %, n'ont pas la particule, ce sont 14 lieutenants-généraux et 55 majors-généraux. Au nombre des officiers supérieurs, 1190, c'est-à-dire le 52,7 % appartiennent à la roture. Dans les unités, 31 régiments ont tous leurs officiers sans exception appartenant à la noblesse ; ils comprennent 5 régiments d'infanterie, les 8 régiments de cavalerie de la Garde, 17 autres régiments de cavalerie, ainsi que le 1^{er} régiment d'artillerie de campagne de la Garde. Trois régiments n'ont aucun officier de la noblesse : le 31^e d'artillerie de campagne, le 9^e d'artillerie à pied et le 3^e de chemins de fer.

L'*Annuaire* indique aussi les décorations dont sont « honorés » les officiers. Remarqué, le lieutenant-général, comte d'Eulenburg, Grand-Maitre des cérémonies, 63 décorations ; le général v. Hahnke 55, le prince Henri 47. Le prince royal en a pour son compte déjà 31.

Laissez-moi vous signaler maintenant les mutations dans les commandements supérieurs survenues en mai dernier, celle entre autres du commandant de la 13^e division à Münster, lieutenant-général v. d. Boeck (du Ministère de la guerre), celle de la 15^e division à Cologne, v. Graberg, remplacé par le général wurtembergeois v. Stohrer, celle enfin de la 28^e division à Carlsruhe, où le quartier-maitre principal v. Lessel, de l'état-major général, a relevé le général v. Oertzen, dont la *Revue* a parlé à diverses reprises. A l'état-major, le successeur du général v. Lessel est le lieutenant-général Freiherr v. Rechenberg¹.

Le commandant du XV^e corps à Strasbourg, général v. Meerscheidt-Hullessem, ne sera pas resté longtemps à son poste. Il a été mis à disposition au mois de juin. Son successeur est le lieutenant-général Herwarth v. Bittenfeld qui commandait jusqu'ici la 17^e division à Schwerin et qu'on a vu exercer un commandement aux manœuvres impériales de Minden en 1898. Il est né en 1841. Son père était le Feldmaréchal, commandant en 1866 l'Armée de l'Elbe. Il a fait lui-même la campagne comme adjudant de bataillon et a pris part au combat de Soor et à la bataille de Königsgrätz, où il fut décoré de l'ordre de l'Aigle rouge 4^e classe aux épées. En

¹ Le général de Rechenberg n'a pas conservé longtemps ses fonctions. Au mois de juin, il a remplacé comme Directeur de la *Kriegsakademie* le général d'artillerie de Villaume, décédé.

1870-71, adjudant de la 25^e brigade d'infanterie (VII^e corps), il fut gravement blessé à Colombey-Nouilly. Colonel en 1890, il passa en 1896 divisionnaire à la 12^e division, à Neisse, d'où il permuta à la 17^e.

L'inspecteur des écoles de guerre v. Oidtman ainsi que l'inspecteur de la 4^e inspection de cavalerie v. Engelbrecht, à Saarbruck, sont au nombre des démissionnaires. Ce dernier a été remplacé par le prince Frédéric-Léopold et l'inspection transférée de Saarbruck à Potsdam.

Un ancien gouverneur en chef des fils de l'Empereur, le général v. Deines, a été promu au commandement de la 21^e division. Le commandement de la place de Coblenze dévolu au major-général comte Schlieffen.

Un major-général à disposition Otto Küster, longtemps directeur de la fabrique de Spandau et qui s'était acquis un certain renom dans la fabrication de notre poudre sans fumée en feuilles (*Blättchenpulver*), est décédé le 20 juin dernier. On lui avait accordé à l'époque de ses inventions une dotation de 50 000 marks.

Tels sont les principaux changements survenus en ces mois de printemps. A la même époque, ont eu lieu comme d'habitude les inspections des régiments de la Garde par l'Empereur. L'inspection est généralement suivie d'un exercice de combat. A la manœuvre de cavalerie, cette année, les seuls régiments de la garde avec leurs batteries à cheval y ont pris part¹. La grande revue de printemps à Berlin n'a eu d'ailleurs que des malchances. Deux fois, il a fallu la contremander par suite du mauvais temps. A la troisième seulement, il a été possible de faire défilé les troupes.

D'autres grandes solennités militaires ont eu lieu dernièrement ; celles qui se sont déroulées pendant la visite de l'Empereur François-Joseph à l'occasion de la majorité du prince royal ne comptent pas parmi les moins importantes. Elles vous sont du reste connues par les relations qu'en ont faites les journaux politiques. Je n'y reviens pas, sauf à dire quelques mots de l'exercice à feu du 5 mai, au polygone de Jüterbog, dont les détails n'ont pas été publiés. Cet exercice a été exécuté par un détachement, composé de trois régiments d'infanterie, de deux escadrons de hussards, de six batteries de l'école de tir et d'une compagnie de pionniers, formant les troupes de l'attaque. La défense était marquée par des cibles, dont une partie mobiles. L'exercice offrit à ses débuts la mise en ligne de l'artillerie des troupes assaillantes, qui couvrit d'un feu terrible à shrapnels et à obus brisants les positions de l'ennemi. Celui-ci ripostait à son tour au moyen de pétards par des salves d'artillerie et d'infanterie. Sous la protection de l'artillerie, l'infanterie de l'attaque avançait par bonds et gagnait de plus en plus de terrain ; au bout de deux heures environ

¹ On y avait appelé aussi, pour corser les effectifs, une batterie à cheval de Potsdam.

d'un feu ininterrompu, l'attaque fut déclarée réussie. L'effet du tir sur les cibles fut effrayant, toutes les cibles étaient littéralement hachées. Il ne m'a malheureusement pas été possible d'obtenir les résultats exacts du tir : nombre de projectiles tirés et nombre de cibles et de touchés. Il y aurait là d'intéressantes constatations à établir.

— A l'occasion de sa visite à Berlin, l'Empereur d'Autriche a nommé l'Empereur Guillaume Feldmaréchal autrichien. Depuis lors, Guillaume II, qui portait jusqu'ici les insignes de général d'infanterie ou de cavalerie allemand, revêt maintenant l'uniforme de général-feldmaréchal de notre armée. Outre l'Empereur nous avons quatre autres généraux-feldmaréchaux. Ce sont, comme vous savez : le comte Blumenthal, le prince Georges de Saxe, le prince Albrecht de Prusse, le comte Waldersee. Au même rang se trouvent placés trois colonels-généraux de cavalerie : les grands-ducs de Bade et de Saxe-Weimar et le Freiherr v. Loë. Je ne parle pas des monarques étrangers, feldmaréchaux chez nous, au même titre que l'Empereur l'est en Autriche.

— Les manœuvres impériales de cet automne en Poméranie doivent être des manœuvres combinées de l'armée de terre et de la flotte, si les événements de Chine ne viennent pas contrecarrer ces projets. La division de cavalerie A du II^e corps d'armée sera renforcée de la 4^e brigade de cavalerie, au lieu de la 3^e brigade, que j'avais précédemment indiquée. Cette dernière sera répartie à diverses divisions comme cavalerie divisionnaire. Vingt-sept officiers de l'armée de terre qui ont suivi les cours de l'Académie de guerre sont appelés à un service de deux mois dans la marine.

— L'artillerie à pied vient d'être dotée d'un nouveau règlement sur l'artillerie lourde de campagne. Je me borne à le signaler aujourd'hui, me réservant d'y revenir dans une prochaine chronique. Un autre règlement qui vient de voir le jour est intitulé : *Instruction sur la manière de représenter les buts de campagne pour l'infanterie* (Anleitung zur Darstellung gefechtsmässiger Ziele für die Infanterie). Il me paraît présenter pour vous un intérêt particulier si l'on juge par la transformation de vos méthodes d'enseignement du tir de l'infanterie et des articles nombreux et extrêmement intéressants que la *Revue militaire suisse* a publiés cette année sur ce sujet.

L'*Instruction* allemande se subdivise en diverses parties. La première traite des différentes espèces de *cibles* : cibles d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie. La deuxième des *buts* (Ziele), composés de trois catégories : A. Buts à éclipse (Erscheinende u. verschwindende Ziele) pour les trois armes, B. Buts mobiles (placés sur traîneaux), C. Buts fixes, pour les trois armes également. La troisième partie traite des *feux*. On y distingue les

feux : Contre buts d'infanterie et contre buts d'artillerie. Les deux derniers chapitres de l'Instruction sont consacrés à la protection des cibarres et aux signaux conventionnels à utiliser pendant le tir de guerre. La brochure est accompagnée de 101 illustrations. Je suppose bien que votre *Revue*, toujours très au courant de toutes les questions de tir, aura à revenir sur cette publication qui marque, constatons-le, un pas de plus dans le développement de nos exercices de tir.

— Les trois nouveaux forts de Metz viennent de recevoir leur dénomination définitive. Le fort du Gorgimont sera appelé : Fort du Prince royal ; celui du Point-du-Jour, Fort de l'Impératrice ; l'ouvrage de Saulny, Fort de Lorraine. On a voulu en choisissant ces appellations accentuer les liens qui unissent la famille impériale au territoire de l'Empire, revendiqué il y a trente ans.

— Venons-en à la littérature. Nous nageons ici dans l'abondance. Nos écrivains militaires ont été ces derniers temps d'une extraordinaire fécondité. Je citerai tout d'abord une nouvelle publication du lieutenant-colonel Hans Fabricius : *Auxerre-Châtillon* (chez Eisenschmid, éditeur). Son premier ouvrage¹ lui avait acquis une certaine notoriété. Aujourd'hui, il nous donne la relation des opérations de la II^e armée (Prince Frédéric-Charles) et du XI^e corps (général de Werder) pendant la période comprise entre la capitulation de Metz et la défaite de Bourbaki devant Belfort. Il ne s'agit ainsi, vous le voyez, que d'événements relevant surtout de la petite guerre, mais instructifs en ce sens que l'auteur a étudié avec zèle et avec un succès réel les archives de la Guerre. Pour vos lecteurs, ce qui me paraît devoir les intéresser dans ce volume, serait les détails de la marche des II^e et VII^e corps d'armée qui ont servi à constituer, sous les ordres du général de Manteuffel, l'armée du Sud, celle qui écrasa Bourbaki et le refoula sur le territoire de votre pays.

Le capitaine Zwenger qui s'est, semble-t-il, fait une spécialité de la description de nos nouveaux matériels de campagne, vient de publier une brochure sur *L'obusier de campagne 98*² avec 14 planches. On y trouve une description détaillée de notre nouvel obusier. Mais, ce qu'on n'y rencontre pas, c'est précisément ce qui intéresserait le plus, les données numériques. L'auteur les a, à dessein, soigneusement passées sous silence, sans doute par ordre du Ministère de la guerre.

Le major v. Estorff du Grand Etat-major a donné une suite à sa publication sur la *Guerre sud-africaine*. Elle s'arrête au lever du blocus de Ladysmith. Il faut donc s'attendre à une troisième livraison. Cet officier a

¹ *Les combats autour de Dijon en janvier 1871 et l'armée des Vosges*.

² *Das Feldhaubitze Material 98* (Liebel, éditeur). Tous les autres volumes dont j'ai parlé (sauf le *Auxerre-Châtillon*) ont paru chez Mittler & Sohn.

servi dans les troupes de notre « Schutztruppe » dans l'Afrique orientale et a ainsi quelques notions de la contrée et de la situation des pays où se sont déroulées les opérations d'une campagne, riche en enseignements de toute nature.

Le général Freiherr v. Bissing à Fribourg i. B. qu'on n'avait jusqu'ici pas vu « donner » dans la littérature, vient de lancer un opuscule sur *La conduite des masses ou des détachements de cavalerie*¹. Sa dissertation a trait aux opérations de la cavalerie sur le front de la II^{me} armée dans les premiers combats de 1870. Le général estime que la conduite de la cavalerie a été très défectueuse au début de la campagne par suite du manque complet d'unité. Le général v. Bissing passe pour une autorité dans son arme; ses conclusions méritent en conséquence une certaine attention.

Parlerai-je d'un petit guide : *Der Unterführer* du lieutenant v. Kietzell, qui sera de grande utilité pour l'instruction théorique et pratique des sous-officiers d'infanterie, ainsi que des *Solutions des problèmes tactiques proposés aux candidats à l'Académie de guerre de Berlin de 1886 à 1900*, par le lieutenant-colonel d'état-major ottoman Hauschild, professeur à l'Ecole d'état-major ottomane.

Pour finir, signalerai-je encore une plaquette du général v. Pellet-Narbonne : *Der Felddienst des Kavalleristen*, vingt-cinquième édition. L'infatigable et éminent écrivain, qui a déjà fourni à son arme de précieux et judicieux conseils, a continué la publication de v. Mirus : *Leitfaden für die Kavalleristen*.

CHRONIQUE ANGLAISE

Les enseignements de la guerre sud-africaine.

La guerre sud-africaine est à sa fin, et maintenant que les grandes opérations paraissent terminées, on recherche un peu partout les enseignements qui se dégagent de cette lutte dont les proportions ont de beaucoup dépassé les prévisions. Une des grandes puissances européennes a dû déployer des forces considérables pour avoir le dernier mot dans une campagne entreprise un peu trop à la légère. Chacun a pu alors toucher du doigt les graves défauts de son organisation militaire, chacun a pu voir où conduisait l'insouciance des gouvernements pour les choses militaires et se rendre compte que ce ne sont pas les soldats seuls, quelque bons qu'ils soient, qui font une armée; il faut des chefs, et des chefs expérimentés. On a assisté de loin à des tâtonnements sans fin, à des manœuvres étranges, à des combats où l'héroïsme des sous-ordres n'avait d'égale que la faiblesse des généraux, jusqu'à ce que deux officiers éprouvés soient venus, à grands renforts de soldats, remettre les choses en état.

¹ *Massen- oder Teilführung der Kavallerie.*

On a vu quelques chefs incapables — malheureusement pas tous — blâmés sévèrement et renvoyés à d'autres occupations, et l'armée anglaise, comme rajeunie et dotée d'une nouvelle force, reprendre sa marche en avant, lentement mais avec sûreté. On a assisté au spectacle rare d'une nation qui, loin de se laisser abattre par des revers momentanés, a su se ressaisir et, sans cri de trahison ni d'accusations injustifiées, s'est efforcée de réparer les fautes commises et de profiter des leçons que l'adversité lui donnait, réservant pour les moments heureux les manifestations bruyantes dont elle était capable.

Mais pour tirer de cette campagne des enseignements utiles, il ne faut pas perdre de vue les conditions particulières dans lesquelles elle a eu lieu, il faut bien se garder de généraliser et de vouloir modifier radicalement les principes de tactique préconisés jusqu'à présent. Les leçons qu'on en déduira n'en seront pas moins bonnes et profitables, surtout si l'on se borne à examiner avec impartialité ce qui s'est passé, sans se mêler de corriger les événements par des suppositions purement gratuites, comme si l'on pouvait refaire le passé.

Nombre d'écrivains militaires de valeur ont déjà traité la question et je ne puis prétendre qu'à examiner leurs conclusions. La *National Review* publie dans son numéro d'avril un article de M. H. W. Wilson sur les premières leçons de la guerre sud-africaine (*First Lessons of the War*). L'auteur, déjà connu par ses publications : *Iron-clads in Action* et *the Downfall of Spain*, s'attache à démontrer les trois propositions suivantes :

1^o La puissance de l'artillerie ne s'est pas accrue autant qu'on le supposait.

2^o L'attaque frontale d'une position fortifiée ne peut réussir que si elle est exécutée par des troupes au service de longue durée et d'une valeur morale exceptionnelle, et même dans ces circonstances, il est préférable qu'elle soit accompagnée de mouvements tournants.

3^o Une force relativement petite mais mobile peut défendre avec succès une longue ligne de retranchements.

En ce qui concerne la première proposition, M. Wilson fait observer ce qui suit : On supposait avant la guerre actuelle que l'artillerie montrerait une puissance destructive cinq à sept fois* aussi grande que dans la guerre franco-allemande. En effet, les méthodes d'enseignement du tir s'étaient perfectionnées, on disposait de meilleurs appareils de mire, la rapidité du tir avait considérablement augmenté, on se servait de plus forts explosifs et l'usage des shrapnels était devenu général. Il faut avouer en premier lieu que l'artillerie anglaise était en retard et insuffisante en nombre ; dans le 1^{er} corps d'armée, la proportion était de 2 1/2 canons pour 1000 combattants, tandis que dans les grandes armées modernes on arrive à près de 5 ‰. En outre, sa portée était trop faible, surtout vis-

à-vis de l'artillerie ennemie, peu nombreuse également, mais dont la portée dépassait considérablement celle des canons anglais.

Si l'on examine maintenant la performance de l'artillerie anglaise, on remarquera tout d'abord qu'à Beumont les deux batteries dont disposait lord Methuen ne produisirent aucun effet. Il en est à peu près de même à Enslin où pourtant les balles de shrapnels tombaient comme de la grêle, si bien qu'on ne supposait pas qu'un être vivant put se maintenir dans les tranchées. Mais quand la brigade navale s'élança à l'attaque, elle fut reçue par un feu si intense que dans le rang de devant deux hommes sur trois tombaient. Après le combat, on ne trouva que 21 Boers morts, dont probablement la moitié avaient été tués par le feu de l'infanterie.

A Modder River seize pièces, dont quatre de marine, bombardèrent tout le jour la position ennemie. Une nouvelle batterie arriva dans l'après-midi, mais le résultat fut piètre : une cinquantaine de morts. Il convient d'ajouter qu'il n'est pas très sûr que l'artillerie anglaise ait bombardé les retranchements boers, mais seulement ce qu'elle prenait pour ces retranchements.

A Maggersfontein même effet, malgré l'emploi des pièces de marine de 4,7 inch et des obusiers de 5 inch. A Colenso, au dire d'officiers étrangers dignes de foi, les bombardements qui précédèrent la première tentative du général Buller de passer la Tugela ont causé des pertes insignifiantes ; à Paardeberg, environ 5000 Boers, enfermés dans un mille carré, furent soumis au feu convergent de 40 canons (sans compter les 4,7 inch de marine, les obusiers de campagne de 5 inch, les obusiers de siège de 6 inch avec leurs obus à lyddite de 120 liv.) et, malgré les rectifications que pouvait apporter au tir le ballon captif, il n'y eut que 200 morts d'après le correspondant du *Times*.

M. Wilson ne voit pas de fautes dans le maniement de l'artillerie anglaise, il le trouve tout simplement superbe : les pièces fournirent tout ce qu'elles pouvaient fournir et si le résultat a été si petit, c'est grâce à l'invisibilité des tranchées des Boers et à leur habitude de n'y mettre qu'une seule rangée d'hommes, séparés par de grands intervalles. Cela n'explique guère Paardeberg et il faut admettre qu'en réalité il y a bien quelque faute à reprocher aux artilleurs anglais.

Le général allemand von Blume, dans sa *Grundlage unserer Wehrkraft*, constate également l'insuffisance et l'inefficacité de la préparation par l'artillerie ; il en suppose la raison dans le fait de la disproportion entre le nombre des pièces et l'étendue des fronts ennemis. Il fait encore remarquer le manque de lien harmonique entre l'artillerie et l'infanterie, ce qui ne peut être que préjudiciable à cette dernière.

Le colonel autrichien von Leithner, dans le fascicule d'avril des *Mittheilungen über Gegenstände des Artillerie-und Genie-Wesens*, après avoir constaté à son tour le peu d'efficacité du tir frontal des canons contre une

infanterie retranchée, reconnaît que les obus sont indispensables pour obtenir un résultat utile. C'est ce que fait remarquer également le numéro d'avril des *Jahrbücher für deutsche Artillerie und Marine* (Ræssler: *Leistungen der Feldartillerie im Burenkrieg*), où l'on trouve mainte autre observation intéressante : L'artillerie a eu à la vérité souvent, de par les circonstances, un rôle complètement accessoire dans cette campagne, mais à côté de cela la portée inférieure des canons anglais s'est fait vivement sentir et a même engagé quelquefois leurs artilleurs à tirer à une plus grande distance que ne le permettait le réglage de leurs shrapnels ; les balles arrivaient au but avec une force de pénétration singulièrement réduite. Même les shrapnels tirés dans de meilleures conditions n'ont souvent pas éclaté, ce qu'il faut attribuer à la détérioration que le transport ou le climat humide du sud de l'Afrique ont pu faire subir à la qualité. Il aurait été prudent de vérifier les fusées. On peut encore regretter que les Anglais n'aient pas eu de chef d'artillerie au-dessus du commandant de groupe, ce qui a nui à une bonne concentration du feu.

Il paraît évident que l'on tend généralement à exagérer l'effet du feu de l'artillerie contre des troupes en rase campagne et même contre des retranchements. A l'heure qu'il est, c'est presque toujours le feu de l'infanterie qui décide dans une bataille ou dans un combat. Voici du reste la proportion des blessures par le fusil et par le canon en 1866, dans la campagne d'Autriche, et en 1870-71, dans la guerre franco-allemande¹ :

1866	{	Autrichiens	90 %	blessés par des projectiles	d'infanterie ;
			3 %	» » »	d'artillerie.
	{	Prussiens	79 %	» » »	d'infanterie ;
			16 %	» » »	d'artillerie.
1870-71	{	Français	70 %	» » »	d'infanterie ;
			25 %	» » »	d'artillerie.
	{	Allemands	94 %	» » »	d'infanterie ;
			5 %	» » »	d'artillerie.

Dans la guerre qui nous occupe, la proportion sera évidemment encore davantage en faveur de l'infanterie. Et il ne faut pas se figurer que les pièces à tir rapide, introduites presque partout, augmenteront les pertes d'une façon considérable ; il est à craindre qu'il n'en advienne de même qu'avec le fusil où bien souvent on a perdu en précision ce qu'on avait gagné en rapidité.

De leur côté, les effets de l'artillerie boère ne sont pas non plus considérables ; il n'y a qu'à penser aux bombardements de Ladysmith, Mafeking et Kimberley pour en être convaincu. Ce ne fut guère qu'à Spion-kop que les troupes anglaises, agglomérées sur une position très exposée et mal fortifiée, souffrirent beaucoup des shrapnels ennemis. Il faut reconnaître que cette arme n'était pas aussi familière aux fédérés que la carabine,

¹ B rndt: *Die Zahl im Kriege*, Vienne 1897, page 156.

mais qu'ils apprirent pourtant à la manier convenablement. Ils surent également si habilement dissimuler leurs pièces que l'artillerie ennemie ne put souvent pas les découvrir avant qu'elles eussent ouvert le feu. Mais ici aussi l'ensemble manquait ; on n'entend parler que de pièces isolées, jamais de batteries ; le canon semble être pour eux l'unité tactique. Si quelquefois, il y a plusieurs pièces à côté les unes des autres, elles sont généralement de calibres et de systèmes différents, ce qui ne contribue pas précisément à l'unité.

Si l'on en vient maintenant à l'attaque frontale d'une position fortifiée, on peut remarquer que si une pareille attaque a réussi à Belmont et à Enslin, c'est, dit M. Wilson, grâce à la discipline et à la ténacité des soldats au service de longue durée. Du reste, ce n'est que l'exception : à Modder River il fallut le mouvement de flanc du général Pole Carew pour faire reculer l'ennemi ; mais là aussi l'infanterie anglaise, qui faisait l'attaque frontale, a été superbe. Il n'y avait pas moyen d'avancer quoique l'ennemi fut invisible et « le plus petit mouvement de la part des troupes couchées à plat ventre amenait un feu terrible. Une main qui se levait, une gamelle qui brillait au soleil, un bonnet d'Highlanders qu'agitait le vent, attiraient immédiatement une grêle de balles..... Les troupes enrageaient devant l'impossibilité de s'élancer sur leur ennemi ; il est probable que des soldats au service court, suivant le modèle continental, auraient à la hâte battu en retraite. » A Maggersfontein, l'attaque frontale des Highlanders échoua complètement. « Déjà, dit notre auteur, dans la guerre franco-allemande les attaques frontales échouèrent presque invariablement ou ne réussirent que si elles étaient accompagnées de mouvements tournants sur les deux flancs ou sur l'un d'eux. Les pertes causées par ces tentatives impétueuses d'attaquer frontalement une position fortifiée furent si fortes dans la première période de la guerre que le vieux roi de Prusse dut les interdire. »

La deuxième constatation de M. Wilson n'est pas une nouveauté, ce n'est que la confirmation de ce qu'on savait déjà. Il y a bien quelques années que devant une position quelque peu dominante, même non fortifiée, la moindre compagnie d'infanterie, n'eût-elle que trois sections, n'aurait jamais osé attaquer frontalement. Il aurait peut-être été avantageux à lord Methuen de faire une école de chef de compagnie en Suisse ! Ce n'est en tout cas pas excuser ce général que de reconnaître la bravoure des vétérans anglais marchant au feu comme à la parade. On aurait dû songer davantage à épargner les soldats, fussent-ils des mercenaires ; c'est le devoir d'un général tout aussi bien que de gagner des batailles.

Quant à la troisième proposition, celle qui concerne la possibilité pour une petite troupe mobile de défendre une longue ligne de retranchements, elle se démontre d'elle-même quand on examine les conditions dans lesquelles se sont trouvés les belligérants dans la défensive. A Maggers-

fontein, les lignes des Boers avaient 20 milles¹ d'étendue et étaient occupées par tout au plus 10 000 hommes, ce qui fait 500 hommes par mille; à Ladysmith, les Anglais avaient moins de 1 000 hommes par mille; à Colenso, sur un front de 10 à 12 milles, les Boers avaient probablement 12 000 hommes environ, donc la même proportion qu'à Ladysmith. On est bien loin des exigences actuelles, c'est-à-dire trois hommes par *yard* de front.

Il est de fait qu'un des plus utiles enseignements de cette guerre sera d'avoir fait ressortir fortement les avantages de la fortification du champ de bataille. Et les Boers, ces paysans sans discipline militaire, mais excellents tireurs, ont montré qu'ils étaient également d'une remarquable dextérité dans la confection de retranchements en terre. Et leurs tranchées, ils savent les disposer habilement, profitant avec intelligence de la forme du terrain, garnissant les approches de fils de fer barbelés; on prétend même qu'il y en avait jusque dans le lit de la Tugela.

Le correspondant du *Times* donne, au sujet de ces tranchées, les indications suivantes: Elles sont d'une profondeur de 1^m20 à 1^m50 et plus larges au fond qu'à la partie supérieure (cela afin de fournir un meilleur abri contre les projectiles de l'artillerie), en avant une ou deux rangées de sacs de sable comme parapet avec des meurtrières. On en trouve même qui ont été creusées dans le roc avec des pics. Sur les crêtes des hauteurs elles sont pourvues de traverses, celles qui sont en arrière ou en contre-bas des crêtes étant reliées aux premières par des communications couvertes. Les emplacements de bouches à feu sont placés en arrière des crêtes, à l'abri de la vue; ils mesurent environ 1^m80 de profondeur et sont munis de parapets avec des sacs de terre. La plate-forme est très unie et suffisamment abaissée pour que la bouche du canon ne s'élève que très légèrement au-dessus du sol. A côté des travaux des Boers, les tranchées des Anglais, à Spion-kop par exemple, sont des enfantillages, elles sont bien souvent très mal placées et peu profondes.

Malgré l'intérêt qu'elles présentent, les observations de M. Wilson ne mentionnent évidemment pas tous les enseignements que donne la campagne sud-africaine. Bien d'autres fautes ont été commises, bien d'autres errements qu'il est peut-être intéressant de relever. Sans avoir la prétention de tout signaler, je voudrais simplement en indiquer quelques autres. Tout d'abord on ne peut guère considérer comme avantageux le démembrement au début de la guerre des quelques grandes unités existantes, les brigades d'une division envoyées l'une à gauche et l'autre à droite. Cela a peut-être été nécessité par les circonstances, mais n'en est pas moins regrettable. Il semble aussi qu'on aurait pu demander plus de cohésion entre les différentes armes, qui manœuvraient un peu trop pour leur compte particulier sans paraître se douter que c'est de leur coopé-

¹ Le mille anglais vaut 1609 m. et le *yard* 0,914 m.

ration constante que peut dépendre le succès. Il n'y a qu'à se rappeler cette pauvre artillerie de Colenso, seule en grande détresse, que l'infanterie ne songeait pas, n'avait même jamais songé à protéger.

Et le service de reconnaissance. Est-ce que la cavalerie a fait toujours ce qu'elle aurait pu et dû faire, ou bien n'a-t-elle pas, au début du moins, quelque peu négligé cette partie essentielle de sa fonction ? Et à défaut de cavalerie, est-ce que l'infanterie n'a pas trop souvent oublié de prendre les précautions les plus élémentaires ? Je n'ai qu'à citer les noms de Stormberg et de Maggersfontein, où chacun a pu constater l'impardonnable insouciance qui a abouti à des massacres que l'on aurait pu éviter. Enfin on peut relever ailleurs le même laisser-aller, à Spion-kop par exemple, où l'on néglige de consolider une position acquise avec peine, ce qui la fait perdre le lendemain.

Si l'on recherche les fautifs, ceux qui sont responsables par leur incurie des fautes commises, on trouve d'abord qu'un peu tout le monde a sa part de responsabilité ; puis que les causes d'erreurs sont assez complexes. Je cite seulement le compte rendu que donne la *France militaire* du 13 juin d'un article de M. C. A. Whitmore dans la *National Review* de mai 1900 : « *Where is the Incapacity.* » L'éminent membre du Parlement imputera les tares révélées :

1^o A une cause d'ordre social : la bourgeoisie n'envisage le métier militaire que comme un pis-aller pour ceux de ses fils impropres à se tirer d'affaire dans le commerce, l'industrie ou dans les professions libérales. Pour l'aristocratie, la carrière des armes n'est qu'un stage permettant à la « gentlemanly » d'attendre de meilleurs jours.

Assurément, on ne saurait mettre en doute le courage personnel de ces gentlemen, pas plus que leur aptitude à entraîner leurs hommes ; toutefois, à notre sens, l'auteur exagère quelque peu, en affirmant « qu'à bien des points de vue, ces éléments constituent le meilleur matériel qu'une nation puisse produire ».

2^o A une défectuosité dans le mode d'éducation. Les jeunes gens qui se présentent pour l'obtention d'une commission proviennent soit d'une école publique, soit d'un établissement privé, encore d'une boîte à examens. Pour des raisons sociales et morales, toutes les préférences de l'autorité sont légitimement acquises aux écoles publiques. Les maîtres ont alors été entraînés peu à peu à altérer la sincérité de leur mode de préparation, à sacrifier la quantité à la qualité ; ils font de l'enseignement et non plus de l'éducation.

3^o A une insuffisance d'instruction professionnelle, autrement dit au « Lack of higher military Education », sur lequel insiste à son tour l'auteur de l'article *the Army and the Administration*, dans la livraison de mars de *Fortnightly*. M. Whitmore croit pouvoir imputer la responsabilité de cet état aux chefs de corps, lesquels n'encourageraient pas suffisamment leurs subordonnés au travail.

L'honorable membre du Parlement s'est-il tout d'abord posé cette question préjudicielle : « A quoi bon ? » A quoi bon ! puisque dans l'armée anglaise, moins que dans toute autre — et combien c'est dire — l'avancement, les récompenses sont assurés au mérite réel. Les protections, les influences féminines, le népotisme suffisent à la façon de brillantes carrières. C'est pourquoi le Sud-Africain est déjà devenu l'hypogée de la réputation de quelques généraux.

En regardant du côté des vaincus, un enseignement, d'une portée bien plus générale, se dégage de l'ensemble de la campagne. C'est que, pour faire la guerre, pour se défendre seulement, il faut, aujourd'hui comme autrefois, avoir des soldats. Une armée ne s'improvise pas, même quand on croit posséder les meilleurs éléments pour la constituer. Il manquera toujours l'indispensable, la discipline, qui seule permet aux chefs de mener leurs hommes où ils le jugent nécessaire et quand il le faut, qui permet aux soldats de supporter les fatigues et de braver les dangers d'une campagne, non pas seulement pendant quelques jours, mais pendant des mois entiers, la discipline sans laquelle une armée n'est qu'une foule aux sentiments divers et aux désirs changeants. Les Boers pouvaient posséder toutes sortes de qualités, ils pouvaient être excellents tireurs, habitués depuis leur enfance à une vie dure et pénible, ils pouvaient être des maîtres en fait de fortification passagère d'un champ de bataille, il leur manquait toujours quelque chose : ils n'étaient pas soldats. Et qu'on ne vienne pas dire que, à côté de leur infériorité numérique, ce qui a été la cause de leurs défaites, c'est leur inaptitude à l'offensive. Il n'y a qu'à regarder ce qui s'est passé à la reprise de Spion-kop quand 500 Fédéraux ont enlevé une position occupée par plus de 2500 Anglais. Ils ont montré là qu'ils étaient capables d'opérer offensivement, à condition d'être d'accord. Malheureusement pour eux, l'accord n'était que l'exception et, du reste, il ne peut prétendre remplacer la discipline. Il ne faut pas non plus enfin prendre pour de la discipline le fait de savoir attendre le moment propice pour ouvrir le feu ; ce ne fut chez eux qu'une habitude de chasseur qui ne veut pas perdre son coup de fusil.

En terminant ces quelques remarques un peu rapides, je tiens encore à mentionner les conclusions du colonel autrichien von Leithner dans l'article déjà cité :

1^o Il est devenu nécessaire de rendre l'infanterie plus habile au tir soit l'armée permanente, soit la milice.

2^o Il faut reviser complètement les règlements d'exercice et les règlements tactiques de l'infanterie et des trois armes, en ce qui concerne la formation pour l'attaque et son développement, ainsi que la manière de préparer les positions de combat.

La fortification passagère étant liée intimement à la tactique de l'infanterie, il est nécessaire que, dans le règlement d'exercice, on développe

amplement la partie qui s'occupe de cette fortification et qu'on y donne toutes les prescriptions et directions nécessaires.

3^o Le développement des manœuvres doit s'adapter davantage aux nouvelles exigences du combat dérivées des armes à feu modernes, même si l'action de la manœuvre devait se prolonger en demandant plus de temps pour son complet développement.

4^o Il est indispensable de munir d'obus une partie de l'artillerie de campagne.

5^o Le combat par le feu de la cavalerie ne doit pas être considéré comme chose accessoire, mais comme action essentielle; c'est pourquoi il est indispensable que cette arme soit parfaitement exercée dans ce genre de combat.

M. W.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les débuts du général André. — Le changement de généralissime. — A l'Exposition. — Les procédés d'instruction en usage dans l'armée. — Un panégyrique de la défensive tactique. — Quelques publications.

Le ministre de la guerre a eu des débuts difficiles; mais la gloire est proportionnée aux périls affrontés, et on peut dire qu'il s'est brillamment tiré, par une attitude très énergique, et des pièges qu'on lui tendait et des conséquences de ses propres fautes. Car il a commis ou on lui a fait commettre quelques maladroites.

J'ai dit le mois dernier qu'il avait reconstitué son cabinet civil. Le mot « civil » était de trop, et je pense que vous l'aurez compris: les explications que je donnais par la suite ne laissaient aucun doute sur ma pensée, altérée par un *lapsus calami*. Ces remaniements du personnel ont été critiqués. Certes, on ne pouvait empêcher le général André de s'entourer d'un état-major particulier qui lui fût dévoué (ou même qui fût à sa dévotion). Il ne faisait rien là que de très réglementaire et de très logique; mais on a trouvé que sa conduite manquait de crânerie, et on lui a opposé celle du général de Galliffet maintenant à leur poste les officiers du cabinet de son prédécesseur. Assurément, un habile ouvrier peut se servir de mauvais instruments, et, avec de l'énergie, fût-on entouré de collaborateurs hostiles, on doit pouvoir forcer leur obéissance, suivant les termes mêmes dont se sert notre *Règlement sur le service des armées en campagne*.

Mais le général de Galliffet avait trop présumé de ses forces en se croyant une assez haute autorité pour maintenir ses subordonnés dans le devoir. L'incident qui a déterminé sa retraite suffit à prouver que, malgré

son prestige et en dépit de la vigueur dont il faisait montre, il était incapable d'empêcher de graves incorrections.

Le général André n'a pas voulu s'exposer aux mêmes dangers. La lutte qu'il se propose d'entreprendre suffit à absorber ses forces, et il ne faut pas qu'il ait par surcroît à redouter d'être trahi par les siens. On ne peut donc que le louer d'avoir cherché à écarter toute cause d'inquiétudes intérieures en s'entourant d'officiers qui aient sa confiance. L'important est qu'ils méritent de la lui inspirer.

Ce qu'il a fait pour son entourage immédiat, il était nécessaire qu'il le fit pour l'état-major de l'armée, car il faudrait être aveugle pour ne pas voir l'esprit qui y règne. Mais il y avait alors à procéder avec une netteté parfaite et un égal sentiment de la hiérarchie, en commençant par le commencement, c'est-à-dire en changeant avant tout le chef de cet état-major. Après entente avec le collaborateur qu'il se serait choisi et qu'il aurait appelé à ce haut poste, le ministre aurait nommé les chefs de service en sous-ordre, et, par là, il aurait mis de l'homogénéité dans le personnel de l'état-major. Ce fut une faute de changer les chefs de service en sous-ordre et d'en imposer de nouveaux au général Delanne qu'on maintenait en fonctions. Pourquoi l'avoir commise ? Est-ce parce que le général Delanne était chargé de soutenir au Parlement le projet de loi sur l'armée coloniale, projet alors en discussion ? Est-ce pour d'autres raisons politiques, et en considération de certaines interventions étrangères, en tous cas, au bien de l'armée ? Toujours est-il qu'il était incorrect de mettre en disgrâce, sans l'assentiment de leur chef, qu'on maintenait en place, des subordonnés qui n'avaient pas cessé de lui plaire. Il était mauvais de ne pas assurer au plus important de tous les services l'homogénéité et l'harmonie sans lesquelles rien ne peut bien marcher. Assurément, un colonel qui vient prendre le commandement d'un régiment ne peut exiger qu'on lui permette de choisir ses chefs de bataillon et ses capitaines. Mais il n'en va pas de même de l'organisateur attitré de la guerre. On ne saurait sans danger lui imposer des auxiliaires qu'il ne connaît pas et qu'il a des raisons de croire en désaccord de principes avec lui.

Il était donc tout naturel que le général Delanne adressât des représentations au Ministre : celui-ci se les était attirées, et il a trop le sentiment de la dignité humaine pour n'avoir pas compris et même approuvé les protestations formulées par le chef d'état-major, étant donné qu'elles ont été formulées respectueusement, d'une façon correcte, comme on devait s'y attendre d'un homme bien élevé et d'un militaire discipliné. C'est en vain que la presse a cherché à dénaturer les faits : le général André n'eût pas toléré un manquement à la déférence et à la subordination ; mais, avant tout, le général Delanne ne s'en fût pas rendu coupable, j'aime à le croire, bien que je n'ignore pas ses secrètes préférences pour un parti différent de celui qui est au pouvoir.

Quoiqu'il en soit, cet officier se trouvait dans une situation d'autant plus fausse que les passions politiques s'étaient mises de la partie. La Chambre, devant laquelle la question a été portée, s'est déclarée nettement satisfaite de l'attitude ferme et solidement républicaine du Ministre de la guerre. En accueillant ses déclarations à une forte majorité, elle l'a encouragé à persévérer dans l'œuvre d'épuration qui, je l'ai dit en juin, constitue la première partie de son programme, celle dont l'accomplissement présente un caractère d'urgence tout particulier.

Ce qu'on appelle ici « le parti de l'état-major » en a été extrêmement ému et s'est coalisé pour renverser le ministre. Le généralissime a pris fait et cause pour le général Delanne. Il a cherché à déterminer le chef de l'Etat à sortir de sa réserve constitutionnelle et à intervenir. Le tableau qu'il a fait de la désorganisation de l'armée émut M. Loubet, et on raconte que celui-ci s'est déclaré contre le ministre de la guerre. Le général André a tenu bon. Il a relevé de leurs fonctions les généraux Jamont et Delanne qu'il a remplacé par les généraux Brugère et Pendezec. En vain, le nationalisme a-t-il protesté et annoncé que cette révolution militaire amènerait d'effroyables calamités sur le pays. L'énergie du gouvernement a calmé le Parlement. Et celui-ci a compris qu'il fallait profiter de l'occasion unique qui s'offrait d'en finir avec le problème de la conciliation de l'armée avec la nation, tentative à laquelle on ne saurait trop souhaiter le succès. La Chambre a donné au ministre une majorité d'une cinquantaine de voix. Les deux tiers du Sénat ont approuvé la netteté de son attitude. Ces deux votes consolident le Cabinet, et ils en font dépendre la fortune du général André qui est en passe de devenir le maître de la situation. Puisse-t-il comprendre quelle force il a acquise ainsi ! Puisse-t-il continuer et mener à bien la transformation de l'esprit qui règne dans certaines régions de l'armée ! Le mal d'ailleurs, tout aigu qu'il soit, est localisé.....

Le général Brugère est un bon républicain. Comme officier il en vaut bien un autre, et rien ne prouve qu'il n'égale pas le général Jamont sur le compte duquel l'opinion est partagée. Il s'est bien comporté pendant la guerre. On lui attribue même un exploit que la peinture a célébré, plutôt que reproduit, comme elle l'a fait pour le passage du Pont de Lodi. Ses travaux sur les propriétés de l'acide picrique, sont, paraît-il, l'origine de la découverte de la mélinite. Il a dirigé la rédaction de l'*Aide-mémoire de l'artillerie de campagne*. S'il est technicien, plutôt qu'officier de troupe, on a tort de le représenter comme un officier de salon. A la vérité, il a été pendant six ans attaché à la maison militaire du Président de la République, mais son service à l'Elysée ne l'a empêché ni d'aller faire campagne en Tunisie ni d'exercer à Vincennes le commandement d'un régiment d'artillerie. Son principal mérite aujourd'hui est qu'il professe une légitime reconnaissance pour un régime politique sous lequel il a fait rapidement une brillante car-

rière. Le voici en effet généralissime et gouverneur militaire de Paris¹ à l'âge de 49 ans et huit jours. C'est donc un vrai jeune. Il est actif et ne manque pas de vigueur, encore qu'on lui reproche d'être si foncièrement aimable qu'il a grand'peine à dire non : aussi accepte-t-il dans son entourage des gens qu'il devrait impitoyablement écarter et il accorde sa confiance à des officiers qui n'en sont pas toujours dignes.

Il a fait donner la succession du général Delanne à son propre chef d'état-major, le général Pendezec, qui n'était sans doute pas plus qualifié qu'un autre pour prendre la direction d'un aussi important service. On le considère comme capable, mais les mauvaises langues prétendent qu'il voit des espions partout, ou du moins que pour obliger ses sous-ordres à beaucoup de discrétion, il prétend, de temps en temps, tenir de source certaine que tel dossier secret confié à ses bureaux, est connu de l'étranger. Il ne dit pas comment il l'a appris, et surtout comment il a été le seul à l'apprendre ; il donne à entendre qu'il a sa police à lui qui le renseigne à l'insu du ministère. « Mon petit doigt me l'a appris. »

Grâce à cet expédient, il a semé la méfiance, dans le personnel de ses subordonnés. Chacun de ceux-ci suspecte et surveille ses camarades. Aussi, partout où il a passé, les confidences officielles ont-elles été admirablement gardées.

Après tout, il est fort possible que la légende que je viens de rapporter ne repose sur rien de sérieux, et que le bénéficiaire se soit amusé à l'entretenir pour en tirer parti. Il convient donc de n'y pas attacher autrement d'importance.

Notons seulement que le nouveau chef de l'état-major de l'armée sort de l'état-major et non de l'artillerie. Ce détail mérite d'être signalé.

Commencé avec ces officiers et avec les cadres supérieurs de l'Ecole polytechnique (général, lieutenant-colonel, chef d'escadron), qui viennent d'être renouvelés, le « nettoyage » s'effectuera dans de bonnes conditions, et il n'est pas douteux que la masse de l'armée n'y applaudisse de grand cœur. Car les officiers des corps de troupe, ceux qui végètent en province, regardent avec un œil d'envie la *camarilla* qui a su s'implanter dans les bureaux du ministère, dans les « embuscades » diverses de la capitale, et qui s'arrange de façon à maintenir ses membres « près du soleil », comme on dit, qui s'arrange de façon à les pousser et à les faire profiter de toutes les bonnes occasions.

A ce point de vue, une autre nomination extrêmement importante a été celle du général commandant la 10^e Division, celle à la tête de laquelle était le général André et qui tient présentement garnison à Paris. Elle est

¹ Ce cumul avait déjà duré jusqu'en février 1898, c'est-à-dire jusqu'au départ du général Saussier.

peuplée d'officiers réactionnaires, auxquels le général de Galliffet avait tenu à être agréable en leur assignant une résidence de choix. Et, quand on lui faisait remarquer qu'il donnait des postes de faveur à des ennemis du gouvernement, il répondait : « Je les mets avec André qui est sûr et qui a de la poigne : il les tiendra, et les bons républicains n'ont rien à craindre. » Avec des malices de ce genre-là, il croyait satisfaire tout le monde ; mais le plus clair de l'affaire, c'est que la réputation de républicanisme du général André prenait, par des propos de ce genre, une consistance de plus en plus grande, et le détenteur du portefeuille se prépara par là, sans qu'il s'en doutât, un successeur. On peut dire que le Ministre actuel a été désigné et presque imposé par son devancier.

Quoiqu'il en soit, il était nécessaire de pourvoir au commandement de la 10^e Division qui, en raison de sa composition et aussi de son séjour dans la capitale, ne doit être confiée qu'à un officier sur qui le gouvernement puisse compter. C'est au général Mourlan qu'il a été donné. Le général Mourlan est un excellent républicain, d'un esprit très libéral, aussi le considérait-on comme « ministrable », et peut-être le choix de M. Waldeck-Rousseau se fût-il porté sur lui sans les circonstances qui ont mis en vedette le général André. J'ajoute qu'il va être bientôt atteint par l'âge de la retraite et que c'était une raison pour qu'on ne le prit pas. Par contre, il y avait pour qu'on le prit cette raison qu'il porte la plume blanche. En sa qualité de président du Comité de la gendarmerie, il marche de pair avec les gouverneurs militaires et les commandants de corps d'armée. C'était donc pour lui une sorte de déchéance que d'accepter les fonctions de divisionnaire. Le sentiment de la situation l'y a pourtant déterminé, et cette détermination fait grand honneur à son patriotisme. D'ailleurs, par une anomalie qui, je crois, ne s'est point encore vue, il gardera son rang et sa plume blanche, car il est maintenu à la tête du Comité de gendarmerie.

Mais il n'y aura rien de fait tant qu'il y aura quelque chose à faire. Or, s'il importe d'écarter tout élément de résistance, et si c'est par la tête qu'il convient de commencer, pour ne pas renouveler la faute commise avec l'état-major, il y a à changer le personnel des directeurs, au premier rang desquels est le général Deloye, chef de l'arme de l'artillerie, dont l'opposition sourde risque de contrecarrer tous les projets du ministre, dont l'habileté éludera l'exécution de tous les ordres. Ce remarquable officier passe pour être d'une intelligence supérieure et d'une rouerie extrême. On le donne comme possédant une foule de tours dans son sac. Il a organisé, paraît-il, d'une façon si compliquée le service à la tête duquel il se trouve, qu'il serait le seul homme du monde qui soit capable de s'y reconnaître. Il est si malin qu'il a trouvé le moyen de naître à Montélimart, ou dans les environs, ce qui fait de lui le « pays » du Président de la République. Il est son ami et fréquente assidûment l'Elysée. Il a poussé

la « roublardise » jusqu'à être du même âge que son ministre, jusqu'à avoir six mois de plus que lui, jusqu'à être son ancien à l'Ecole Polytechnique ; il le tutoye, à ce titre, et entretient même avec lui des relations non seulement de camaraderie, mais presque d'amitié. Circonstance aggravante : il a reçu les étoiles de divisionnaire deux ans et demi avant celui dont la politique fait qu'il est aujourd'hui le subordonné ! Comment espérer que le ministre arrive à se dépêtrer des liens qui l'unissent à tant d'officiers généraux dont, hier encore, il était l'inférieur ? Quelle énergie ne lui faut-il pas pour rompre avec eux et pour se choisir des auxiliaires plus dociles, plus sûrs, plus dévoués ? Et pourtant il est indispensable qu'il s'entoure de collaborateurs fidèles, s'il veut faire quelque chose. Pour mener à bien la révolution qu'on le prétend disposé à accomplir, rien ne lui servira d'avoir de bonnes idées, s'il ne possède pas un bon personnel. Souhaitons qu'il le trouve ! En tous cas, les promotions du 14 juillet nous montreront ce qu'il est décidé à faire, ce qu'il est capable de faire. Aussi l'armée et même le pays entier les attendent-ils avec une impatience, une curiosité, une émotion toutes particulières.

* * *

Enfin l'Exposition s'organise. La rouge coupole de la maison Schneider a été inaugurée à la fin de juin. L'armée ottomane s'est décidée à exhiber les rangées de mannequins qui portent les divers uniformes turcs. Mais je persiste dans mon opinion première : la partie militaire de l'Exposition présente peu d'intérêt ; on n'y saurait faire des études approfondies, ni y instituer des comparaisons probantes entre les divers pays. Les éléments de travail font défaut. Les maisons les plus importantes se sont abstenues de nous montrer leurs produits ; ceux qu'on nous présente sont ou des « rossignols » ou des modèles qui n'ont pas fait leurs preuves. Pour les Français, la visite au musée rétrospectif apporte de profondes émotions. On ne peut contempler sans une impression d'angoisse respectueuse le fanion que Mac-Mahon a planté sur la tour Malakoff, ni lire sans quelque étonnement amusé le rapport du lieutenant Buonaparte sur les expériences exécutées à Auxonne, du 12 au 19 août 1788, à l'effet de rechercher dans quelles conditions un boulet peut être lancé par une bouche à feu d'un calibre différent ! Mais ce ne sont pas ces impressions de badaud que nous venons chercher ici, ce sont des enseignements. Hélas ! nous ne les y trouvons guère, et j'ai grand'peine à recueillir pour les lecteurs de la *Revue militaire suisse* des données précises ou des descriptions inédites qui vailent la peine d'être mises sous leurs yeux. De ce côté, mon mécompte est complet.

* * *

Révenons-en donc à ce qui peut nous apprendre quelque chose. Et, par exemple, après avoir enregistré la nomination de M. Raiberti à la place

de M. Camille Pelletan, comme rapporteur du budget de la guerre, abordons la lecture du *Bulletin officiel* du Ministère de la guerre et celle de quelques publications récentes.

Conséquent avec son prédécesseur et avec lui-même, le général André vient de supprimer les exercices de confection de fascinages et de revêtements, de construction de batteries et de plates-formes, qui continuaient d'être imposés aux régiments d'artillerie de campagne. Cette mesure est présentée comme corollaire de la suppression des écoles à feu de siège dont j'ai tout récemment parlé (pages 380 et 447). Il serait plus juste de dire que l'une et l'autre dérivent de l'application du principe fécond de la spécialisation.

Il allait de soi qu'un décret signé le 12 mai 1899 dût être remanié avant le 12 mai 1900; mais les ministres sont si occupés que le général Galliffet a laissé passer cette date, et c'est seulement le 22 mai 1900, au bout d'un an et dix jours, qu'il a fait modifier, dans le décret en question (*Règlement sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie*), les fonctions attribuées aux différents grades.

Il s'agissait de savoir si l'instruction devait se faire par peloton ou par escadron. La première solution avait prévalu l'an dernier; c'est la seconde qui l'emporte, sous le millésime actuel. A la vérité, l'instruction par peloton n'était prescrite que conditionnellement : « autant que possible, » était-il dit. Cependant le capitaine-commandant était invité à « parer aux difficultés » qui pouvaient y faire obstacle. C'est à cet officier qu'est aujourd'hui restituée la direction de cette partie du service, direction qu'on n'aurait jamais dû lui retirer. Faut-il ajouter que nous aurions souhaité qu'il ne fût entravé par aucune lisière dans son rôle de directeur? Or, s'il peut se soustraire à certaines des règles posées par le nouveau décret, c'est à la condition expresse qu'il en rendra compte, et il est tenu impérativement par des textes comme celui-ci :

Le capitaine-commandant fait *lui-même* l'instruction *pratique* de ses cadres. Il emploie les officiers de l'escadron, chacun d'eux suivant ses aptitudes, aux *théories* qu'il ne juge pas nécessaire de se réserver, ainsi qu'à l'instruction individuelle à pied et à cheval et au dressage des jeunes chevaux de 5 ans et de 6 ans; toutefois, il confie uniquement au *chef de peloton* les *théories dans les chambres* et toute instruction pour laquelle les anciens sont réunis aux recrues...

L'instruction des cavaliers est faite, sous la direction du capitaine-commandant, par les officiers qu'il désigne suivant leurs aptitudes.

Ainsi, les lieutenants enseignent les principes et le capitaine en montre l'application. Or, d'aucuns trouveront que c'est là le monde renversé. Ainsi, encore, le capitaine peut se réserver certaines théories, mais c'est à l'exclusion de celles qui se donnent dans les chambres, et certaines ins-

tructions aussi, mais c'est à l'exclusion de celles auxquelles participent les anciens ! Ainsi, enfin, les officiers qui n'ont pas certaines aptitudes ne sont pas mis en mesure de les acquérir, puisque chacun est spécialisé dans l'emploi qu'il sait remplir, dont il a le goût. Alors, quels progrès peut-on espérer qu'ils feront ?

Voilà des décisions que réprouve cette saine pédagogie dont l'introduction dans l'armée serait si nécessaire. Chaque arme a des règlements d'exercice et de manœuvre qui débutent par un exposé de doctrines intitulé « Bases générales de l'instruction ». Il semblerait que ces principes fondamentaux dussent être les mêmes pour l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, et que, seuls, les détails de leur mise en œuvre dussent présenter quelque différence provenant des circonstances spéciales et des caractères particuliers de l'arme. Eh bien, comparez, et vous constaterez l'anarchie la plus complète : l'unité de vues fait défaut. Et en faut-il une meilleure preuve que cette oscillation entre l'instruction par peloton et l'instruction par escadron ? En 1899 on imposa ce procédé-là ; en 1900, c'est ce procédé-ci. Un seul point demeure hors de conteste : on impose. On ne laisse pas toute indépendance sur le choix des moyens à celui qui a la responsabilité ; on ne se borne pas à lui indiquer le but à atteindre.

La Revue catholique *Le Correspondant* publie parfois d'excellents articles militaires. La livraison du 25 avril dernier en contient deux qui méritent d'être signalés.

Le premier est un manifeste du colonel Villebois-Mareuil, une étude qu'il avait écrite alors qu'il commandait un régiment d'infanterie et que, par suite, il ne pouvait signer. Pour cette raison, elle resta dans les tiroirs de la rédaction d'où on vient de l'exhumer. Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer que l'auteur commettait une faute contre la discipline en cherchant à publier sans autorisation ses idées, et qu'il aggravait cette faute en choisissant comme éditeur un journal hostile au gouvernement de son pays. Je n'insisterai pas non plus sur le mépris dont il ne ménageait pas l'expression à l'égard de ce gouvernement, « attelage dépareillé de quelques capacités de rencontre, émanation instable d'une Chambre sans portée politique, issue elle-même de la médiocrité... Le chef de l'Etat est un comparse, le ministère un assemblage inconsistant... » Donc, passons, et venons-en à la thèse de l'auteur.

La France veut la paix, dit-il, et elle ne peut guère ne pas la vouloir. L'universalité du service militaire met la perspective d'une guerre « diamétralement en désaccord avec le génie bourgeois et les aspirations profondément égoïstes de la masse électorale ». En conséquence, il n'y a qu'à désarmer, qu'à exempter le peuple de l'impôt du sang, et à constituer une petite armée permanente de professionnels, du genre de celle qui a suffi à l'Angleterre jusqu'en ces derniers temps.

Cette conclusion étonnera peut-être, venant d'un militariste avéré. Le

colonel de Villebois-Mareuil est, en effet, un type très représentatif d'une certaine sorte d'officiers qui sont d'un autre temps. Il en fait très nettement l'aveu en ces termes :

Si l'on examine de haut quelles sont les conditions de vitalité d'une armée, on les trouvera procédant de mobiles divers, mais aboutissant, tout bien pesé, à une tendance unique : l'amour de la gloire.

L'amour de la gloire ! Allez donc parler, si vous en êtes possédé, de l'égoïsme d'autrui ! L'amour de la gloire, donc, voilà le sentiment qui anime les vrais soldats, et non le patriotisme. Et ce qui le prouve bien, au surplus, c'est que le colonel a quitté l'armée française où on ne se battait pas, pour aller prendre du service là où il avait chance de se faire tuer, là où il a su se faire tuer glorieusement. C'est de lui cette phrase :

Mieux vaut mille fois finir comme général de brigade, après avoir conquis le Dahomey, que de rester dix ans généralissime de deux millions d'hommes, sans inscrire son nom dans l'histoire !

Il a confirmé sa conduite à ces principes. Il a cherché à inscrire son nom dans l'histoire et il est mort, général de brigade, sans avoir rien conquis, à la vérité, mais ayant du moins eu l'honneur d'être du côté des faibles :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni !

Passons à l'article du général Bourelly qui traite du duel et de l'escrime dans l'armée, ainsi que des tribunaux d'honneur. Ces questions n'intéressent pas directement la Suisse¹ ; mais le caractère international et universel de votre Revue l'oblige à ne négliger aucun des sujets qui, de près ou de loin, touchent à l'armée, sauf à moins insister sur ceux dont l'étude n'a qu'une importance secondaire. Je réduirai donc mon compte-rendu à l'analyse, faite par l'auteur lui-même, du travail publié par le *Correspondant*. La voici :

Exposer les origines du duel militaire et les phases qu'il a traversées en France jusqu'à nos jours ; montrer comment il a été envisagé, aux différentes époques, dans ses rapports avec le *point d'honneur* ; faire connaître les appréciations dont il est l'objet de la part de quelques hommes de guerre ; commenter la jurisprudence actuelle ; indiquer les interprétations auxquelles donne lieu l'application de ces conséquences pénales ; rechercher les causes du mouvement de décroissance qu'il subit ; mettre en parallèle l'armée française et les principales armées étrangères en ce qui touche à sa répression, et faire ressortir la

¹ Les Suisses, dit le général Bourelly, ne se prêtent guère à l'importation chez eux des préjugés en cours dans les pays qui les entourent ; le duel est de ceux qu'ils réprouvent ; vingt-quatre lois cantonales le répriment. Il est mal vu dans l'armée. On cite à peine, depuis bien des années, deux cas de rencontres... avortées : dans le premier, le provocateur finit par faire des excuses à son adversaire ; le second fut marqué par la réconciliation des champions auxquels l'autorité militaire supérieure infligea, d'ailleurs, des punitions disciplinaires.

mission des tribunaux d'honneur organisés chez quelques puissances pour régler les affaires d'honneur entre officiers; enfin, examiner le rôle de l'escrime militaire, les variations de son enseignement et son influence possible sur la fréquence des rencontres.

Cette monographie est succincte, mais non sèche. Quelques anecdotes, des citations bien choisies, une documentation abondante, sans rien de technique ni de doctrinal, rendent agréable la lecture de cet article très instructif.

Je regrette de ne pouvoir consacrer que quelques lignes à l'« Etude critique » si remarquable que la maison Berger-Levrault vient de publier sur *Le règlement sur le service des armées en campagne*. C'est un travail consciencieux, vigoureusement pensé, très personnel, très substantiel. On pourrait même lui reprocher la densité de sa substance. Les alinéas compactes se suivent sans interruption. Presque pas de divisions et, à fortiori, aucune subdivision. Ni titre ni sous-titre qui accroche l'œil. Peu d'italiques qui se détachent sur l'ensemble, point de petits caractères qui indiquent les citations. Tout est sur le même plan, comme dans certaines peintures japonaises, où les lois de la perspective ne sont pas observées. Il en résulte une impression pénible et on éprouve une réelle difficulté à dégager la pensée de l'auteur anonyme, à moins qu'on ne se reporte à la table analytique des matières, laquelle est fort bien faite, mais qui malheureusement ne correspond pas toujours au texte. Ainsi je vois qu'il est dit aux pages 146 et 147 « comment et dans quelles limites s'exerce, pendant le combat, l'action du commandement en chef. » La question est du plus haut intérêt, de la plus incontestable importance, et je suis naturellement curieux de me renseigner sur la façon dont elle a été traitée. Je me reporte donc aux pages indiquées, et j'y trouve purement et simplement la pauvre petite phrase que voici, et qui est, d'ailleurs, empruntée au règlement :

Le commandant en chef reste libre d'augmenter l'intensité du combat sur les points où il le jugera utile, par l'envoi des renforts dont il croit pouvoir disposer, comme aussi de la diminuer éventuellement sur d'autres points, en y prescrivant une attitude provisoirement défensive ou la seule conservation du terrain acquis.

En dépit de la réserve que j'ai formulée et qui n'est guère, d'ailleurs, qu'une critique de forme, je signale très instamment cette excellente étude, très nourrie, très solide, à tous les officiers qui se préoccupent des problèmes du champ de bataille. La plupart des prémisses et des conclusions énoncées me semblent très justes, même (ou surtout) dans ce qu'elles ont de contraire aux opinions courantes. Quant au vœu qui constitue la troisième partie de l'ouvrage (cette troisième partie tient en dix-huit lignes, alors que les deux premières comprennent 321 pages !), je m'y rallie d'autant plus volontiers que je l'ai formulé bien des fois ici même et ailleurs. Oui, bien des fois, j'ai dit, moi aussi : « Qu'on abrège et qu'on simplifie

sans cesse les indications que nos règlements renferment sur la tactique. Rien n'est plus inutile que des développements sur ce sujet. » Mais je vais jusqu'à dire, moi, que rien n'est plus dangereux

* * *

Napoléon avait-il un type idéal de bataille duquel il cherchait à se rapprocher, le mieux possible, dans l'exécution ? Ou bien était-il un « éclectique » qui ne « s'est jamais laissé diriger étroitement par un système, pas plus d'ailleurs que les autres généraux qui l'ont précédé ? » La première thèse a été soutenue non sans talent par le commandant Hubert Camon dans une intéressante brochure (*La bataille napoléonienne*). La seconde est présentée avec une maîtrise incomparable, dans une mince plaquette d'une cinquantaine de pages¹, par cet « A. G., ancien élève de l'Ecole polytechnique », qui est l'auteur de tant de petits chefs-d'œuvre dont on ne saurait trop conseiller l'étude aux officiers épris d'art militaire. Le lieutenant-colonel Grouard, — ainsi se nomme ce pénétrant tacticien, — vient malheureusement de quitter l'armée où on n'a pas su l'apprécier à sa valeur. On lui a reproché de ne pas professer une doctrine assez orthodoxe, et, quel mérite qu'aient ses écrits, on l'a tenu à l'écart, alors qu'il était qualifié, plus que personne, pour occuper une chaire à l'Ecole de guerre. Puisse-t-il, maintenant que la retraite l'a libéré, continuer à nous donner de ces belles études substantielles, nerveuses, vivantes, dont sa riposte au commandant Camon est un spécimen parfait. Ne partageât-on point toutes ses idées sur la question, il n'en reste pas moins qu'elles sont présentées avec beaucoup de clarté et que son argumentation, étayée sur un savoir étendu et très sûr, amène le lecteur à bien des réflexions personnelles, de la plus incontestable utilité. Il n'est pas homme à se payer de mots, fussent-ils empruntés à la paléontologie, à la médecine ou à l'histoire naturelle, et force est bien à ceux qui veulent discuter avec lui de ne pas se contenter de vagues réponses par à peu près.

— La maison Berger-Levrault vient de m'envoyer le volume intitulé *Etat militaire du corps de l'artillerie pour 1900*, c'est-à-dire ce qu'on appelle communément l'*Annuaire* de l'armée. J'y ai vu, non sans quelque surprise, que le général André y figure comme ministre avec son cabinet militaire. Un bon point à l'éditeur pour sa célérité.

J'ai constaté aussi que, sur 22 généraux de division, 9 ne sont encore qu'officiers de la Légion d'honneur. Le Ministre, qui fait partie de cette catégorie, est le camarade de promotion, l'« ancien » ou le « conserit » de neuf de ses pairs. Autrement dit, il tutoye, selon la règle polytechnicienne, les généraux Zurlinden, Deloye, Langlois, Robineau-Bourgneuf (qui sont de la promotion de 1854), Brunet et Bourjat (qui sont de celle de 1855, comme lui), Dubouays de la Bégassière, Muzeau et Julliard (qui sont de celle de

¹ *Les batailles de Napoléon*, Paris, R. Chapelot, 1900.

1856). On comprend combien l'exercice de l'autorité doit être difficile dans ces conditions.

Puis-je signaler aux personnes qui s'intéressent au mouvement de la librairie en langue française une publication nouvelle [*La Chronique des livres*] où je me suis chargé de la bibliographie militaire ? Il en paraît deux fascicules par mois. (Prix pour la Suisse : 9 fr. par an. Bureaux : à Paris 49, rue de l'Odéon).

INFORMATIONS

SUISSE

Société suisse des officiers. — Le Comité central de la Société des Officiers a adressé, en date du 19 avril, la lettre suivante au Département militaire fédéral. Il nous demande de la porter à la connaissance des officiers en l'insérant dans la *Revue*.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans l'assemblée générale de la Société des officiers réunie à St-Gall, en juillet 1898, et ensuite du rapport du colonel Isler, instructeur du IV^e arrondissement de division, les officiers d'infanterie ont émis un certain nombre de vœux, consignés aux pages 52 et 53 du compte rendu de cette assemblée.

Ces vœux sont pour quelques-uns relatifs aux exercices de tir de l'infanterie¹.

¹ Ces vœux étaient exprimés comme suit :

1. Les hommes les plus âgés des troupes territoriales (landwehr II^e ban et landsturm depuis l'âge de 40 ans environ) sont dispensés des exercices de paix, pour autant que les inspections de l'habillement et de l'armement ne rendent pas leur rassemblement nécessaire.

2. On organisera, en échange, l'instruction militaire préparatoire III^e degré. Les jeunes gens qui n'auront pas reçu cette instruction devront prendre part à une école de recrues supplémentaire pendant un temps équivalent à la totalité des journées d'exercices préparatoires qu'ils auront manqué.

3. L'école de recrues générale ne sera prolongée que si le temps gagné par la suppression des services de la landwehr II^e ban et du landsturm dépasse celui qu'exigera l'instruction préparatoire organisée.

4. Les cours de répétition auront lieu dans l'élite chaque année en alternant : une